

## Avis

---

### Avis

Loi sur les parcs  
(L.R.Q., c. P-9)

#### **Parc national des Monts-Pyramides** — Création

Conformément à l'article 4 de la Loi sur les parcs  
(L.R.Q., c. P-9) :

Avis est, par les présentes, donné par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, de l'intention du gouvernement du Québec :

1. de créer le parc national des Monts-Pyramides, au Nunavik, sur le territoire du domaine public couvrant une superficie de 5 272 km<sup>2</sup>;

2. de permettre aux personnes intéressées de transmettre leurs commentaires écrits sur la création de ce parc au plus tard le 16 novembre 2011, à la Direction du patrimoine écologique et des parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, édifice Marie-Guyart, 675, boulevard René-Lévesque Est, 4<sup>e</sup> étage, boîte 21, Québec (Québec) G1R 5V7.

La carte de la limite proposée de même que la documentation relative à cette consultation sont disponibles à la Direction du patrimoine écologique et des parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (téléphone : 418 521-3907, courriel : pyramides@mddep.gouv.qc.ca), à l'Administration régionale Kativik (téléphone : 819 964-2961), à l'édifice municipal de Kangiqsualujjuaq (téléphone : 819 337-5270) et au bureau du Conseil de bande de la Première nation de Kawawachikamach (téléphone : 418 585-3130).

Des audiences publiques se tiendront à Kangiqsualujjuaq les 21 et 22 novembre 2011, à Kuujjuaq le 23 novembre 2011 et à Kawawachikamach les 24 et 25 novembre 2011. L'endroit et l'heure de la tenue de ces audiences publiques seront annoncés ultérieurement. Les personnes qui désireront faire part de leurs commentaires sans rédiger de mémoire seront également entendues.

*Le ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des parcs,*  
PIERRE ARCAND